

**RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE**

**DIAGNOSTIC DES POINTS D'ARRÊT ROUTIERS DU**

**RÉSEAU RÉGIONAL ALÉOP**

**14/03/2023**

**Ophélie POPILLE – Chargée de programme information multimodale – Région des Pays de la Loire**

# CONTEXTE DE LA DÉMARCHE



## DES TRAVAUX ENTAMÉS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.

- En 2015 : sous l'impulsion des SDAP, un premier recensement de l'accessibilité PMR est lancé sur les arrêts dits « prioritaires »
- En parallèle, la loi NOTRe conduit à la fusion des six réseaux de lignes routières de la Région des Pays de la Loire : à cette occasion, une base de données de l'ensemble des arrêts routiers est constituée
- En 2019, la loi LOM impose la création de bases de données d'accessibilité relatives aux réseaux de transport et vise une mise à disposition de ces données au 1<sup>er</sup> décembre 2023

## LA POSITION DE LA RÉGION EN TANT QUE CHEF DE FILE DE LA MOBILITÉ.

En tant que chef de file de la mobilité, la Région souhaite s'engager sur la consolidation et la mise à disposition de ces données :

- En 2021, la Région et ses partenaires associatifs signent la Charte pour l'accessibilité universelle du réseau de transport régional en Pays de la Loire (l'engagement n°8 de cette charte porte explicitement sur la mise à disposition de ces données sur l'accessibilité des mobilités)
- En fin d'année 2022, un appel d'offre portant sur le diagnostic des points d'arrêts routiers du réseau Aléop est lancé

# CONTEXTE DE LA DÉMARCHE



## LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRE POUR UN DIAGNOSTIC DES POINTS D'ARRÊTS ROUTIERS.

- L'appel d'offres lancé par la Région
- La prestation demandée porte sur les 3 985 points d'arrêts physiques desservis par les lignes régulières Aléop
- La Région saisit l'opportunité de cette prestation pour enrichir la connaissance de ses points d'arrêts routiers, la collecte de données couvrant ainsi divers champs au-delà de l'accessibilité. Cela permettra l'harmonisation des données déjà possédées



La collecte des données concernées par cette prestation relève d'un travail de terrain : le prestataire effectuera les relevés puis les consignera de manière à constituer en finalité une base de données.

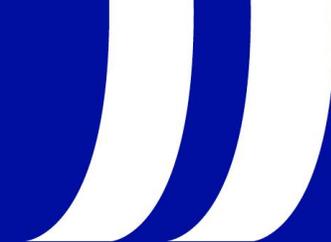
## QUELLES DONNÉES DOIT-ON COLLECTER ?

- Les relevés effectués sur les points d'arrêt sont presque uniquement visuels et ne nécessitent pas de matériel spécifique : l'objectif est d'effectuer des relevés simples qui pourront être facilement mis à jour par la suite
- La Région a constitué un tableau recensant 31 attributs à relever sur ces points d'arrêt : des valeurs sont assignées à chaque attribut
- Ces valeurs permettront, par la suite, le calcul de l'accessibilité de chaque point d'arrêt : la formule permettant de classer un arrêt comme accessible pourra par ailleurs évoluer dans le temps (en fonction des exigences ou de nouvelles politiques de la Région).

## FORMAT ET RESTITUTION DES DONNÉES COLLECTÉES.

- La Région utilisant le logiciel Urbineris pour la gestion de son référentiel de données, c'est dans cet outil que le prestataire devra effectuer la saisie des relevés
- Le format des données collectées doit permettre leur transposition dans un format NeTeX – transposition effectuée a posteriori par la Région

# MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL



Thématique	Attributs	valeur
<b>Attributs</b>	Type d'arrêt	gare routière / Halte routière / PA
	Date de diagnostic de l'arrêt	date
<b>Accessibilité PMR</b>	longueur de quai	nombre (en m)
	hauteur de quai	nombre (en m)
	zone de manoeuvre UFR devant porte centrale - milieu du quai (1,5m*2,7m)	oui / non
	ensemble des pentes aux normes	oui / non
	Cheminement continu de 1,4m de large sur tout le quai	oui / non
	bande contrastée visuellement en brodure de quai de 30cm à 50cm	oui / non
	bande d'interception et bande de guidage amenant à la porte avant	oui / non
	absence de porte à faux 15cm à une hauteur 2,2m sur poteaux d'arrêt	oui / non
	Lisibilité des informations du poteau d'arrêt (§12 art.1 arrêté du 15/01/2007)	oui / non
	information voyageurs sonore	oui / non



## RÉUTILISATIONS ENVISAGÉES POUR LES DONNÉES COLLECTÉES.

La transposition des données relevées sous un format NeTEx doit faciliter la réutilisation de ces données dans divers outils, le NeTEx étant aujourd'hui un format standard et intégrable par de nombreux réutilisateurs. (Le format NeTEx est imposé par décret ministériel 2021-856 du 30 juin 2021.)

- Ces données seront d'abord publiées en Open Data, permettant ainsi à quiconque le souhaite de s'en saisir et d'en proposer des réusages
- Elles pourront alimenter les flux de données fournis à différents réutilisateurs : calculateur d'itinéraire, outils d'information voyageur
- Un Hackathon pourra être lancé afin de stimuler la réutilisation de ces données et mettre au jour des usages intéressants
- Grâce à son retour d'expérience, la Région pourra éventuellement accompagner les collectivités qui en feraient la demande, afin d'obtenir à terme une information harmonisée et complète de l'accessibilité sur l'ensemble du territoire



## CALENDRIER ENVISAGÉ.

- Lancement officiel des travaux début avril 2023, après attribution du marché
- Relevés effectués entre les mois d'avril et août 2023
- A la rentrée 2023, début du travail de consolidation et de transposition au format NeTEx par la Région
- Échéance de mise en ligne fixée au 31 décembre 2023

**MERCI !**

